



SYNDICAT DE QUARTIER DE TOCTOUCAU

Association loi 1901 N°2097
Fondée en Février1930

LES BROC'ARTS 2026

RÈGLEMENT VIDE-GRENIER

23 MAI 2026

Article 1 : Date et lieux du vide-ateliers

Samedi 23 mai 2026 : début de la manifestation : 9 h. Fin de la manifestation : 18h. Cette journée est organisée par le Syndicat de quartier de Toctoucau à Pessac. Elle se tiendra sur les terrains situés autour de la maison de quartier, rue Georges Pelletier à Pessac.

Cette journée est suivie, à 19h, d'un apéro concert animé par un groupe de musiciens.

Article 2 : Placement et Stationnement

L'accueil des exposants débute à 7 h 30.

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'enregistrement (dossier complet et réglé). Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées à l'accueil. A l'ouverture (9H) **aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements ni dans la rue Georges Pelletier**, afin de faciliter la libre circulation des visiteurs.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 3 : Participants

Vide-ateliers ouvert à tous.

Les exposants doivent être munis, le jour du vide-ateliers, du présent règlement signé et de leur carte d'identité. Cette manifestation est soumise au règlement de Police concernant les vides-greniers.

Article 4 : Droit d'étalage pour le vide-ateliers

Il est fixé à 10 € pour un emplacement d'environ 4m x 3m. Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Syndicat de quartier de Toctoucau au plus tard le **10 mai 2026, date limite d'inscription**.

Les places non occupées après 9 h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs.

Le remballage dans les véhicules se fera à partir de 17 h 30.

Article 5 : Matériel

Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal ne sera fourni.

Article 6 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de ses produits et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : Nettoyage

Chaque participant s'engage à nettoyer son emplacement à l'issue de la manifestation. **Il est interdit de déposer vos déchets dans les poubelles prévues pour la manifestation.**

Article 8 : Acceptation

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Je reconnaissais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer. L'inscription n'étant définitive qu'à l'encaissement du règlement.

Fait à le

Signature :

L'attestation vide-atelier ci-dessous devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation, il est impératif de nous transmettre cette attestation et le chèque le 10 mai au plus-tard.

Faire parvenir l'attestation complétée ainsi que le chèque par courrier à :

Mme Baptista, 6 allée de la pinède, 33600 Pessac.

Chèque établi à l'ordre du syndicat de quartier de Toctoucau.

Pour tout renseignement complémentaire, envoyer un mail à l'adresse suivante sctoctoucau@gmail.fr ou par téléphone au 06 41 41 17 42

Attention : Suite au nombre limité de places, tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Animations, buvette, possibilité de restauration sur place, apéro-concert le soir

BONNE JOURNÉE !

Organisateur : Association Syndicat de quartier de Toctoucau

Adresse : 1 place St Vincent de Paul, 33600 Pessac

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER Personne physique

se déroulant le 23 mai 2026 à Ville : Pessac

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
..... Né(e) le à
Département : Ville :
Adresse :
CP
Ville
Tél.
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour emplacement(s).

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation